

## Lettre Hebdo n° 341 - Semaine du 13 au 19 mai 2024

### Infos écoles

**Type** : vacances apprenantes – été 2024.

**Destinataires** : écoles élémentaires et primaires.

**Descriptif** : le plan « vacances apprenantes » est reconduit durant les congés d'été 2024 selon le calendrier suivant :

- du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2024 (5 jours) ;
- du lundi 26 au jeudi 29 août 2024 (4 jours).

#### IMPORTANT

Les écoles qui souhaitent participer à cette opération doivent transmettre leur projet  
**à l'IEN de circonscription,**  
*et non au référent départemental comme indiqué dans la note académique,*  
**au plus tard le 29 mai 2024.**

#### ➤ PRÉCISIONS

- Les enseignants inscrits en septembre pour des stages de réussite d'été dans le cadre du Pacte (avec lettre de mission) ne sont pas concernés par cette circulaire, sauf s'ils souhaitent prolonger ces stages de réussite en école ouverte. Dans ce cas, ils compléteront les documents nécessaires en ne mentionnant que les heures non prises en charge par le Pacte.
- Les enseignants non inscrits en septembre et souhaitant conduire un stage de réussite durant l'été (15 heures à raison de 5 x 3 heures en juillet et 12 heures à raison de 4 x 3 heures en août) se signaleront auprès de leur IEN qui leur transmettra le dossier à compléter.

**Documents** :            ▶ Note académique                            ▶ Budget prévisionnel  
                                  ▶ Fiche projet    ▶ Fiche « Été olympique et paralympique »

**Lien** : page.

